

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / VBG

N° 22-07

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 12

Nombre de Délégués
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à dix heures et trente minutes, l'EPIC s'est réuni au Belambra Clubs "Le Domaine de Mousquety" Chemin de Mousquety, 84 800 L'Isle-sur-la-Sorgue sous la présidence de Monsieur Bruxelles Eric.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CANDAU, CANILLAS, CHAMBARLHAC, CLEMENT, DE ALMEIDA, FERMANIAN, GONZALVEZ, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CHABAUD-GEVA, EGOYAN, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD, HEDIARD, WEGVIN-RIVOIRE.

Objet : Décision modificative N°1 - Budget principal 2022

La décision modificative n°1 de l'exercice 2022 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et s'inscrit dans la continuité des orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2022.

Il est proposé au Comité Directeur les modifications réparties comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
75	753	Taxe de séjour				9 000,00 €
67	673	<i>Annulations titres antérieurs (taxe de séjour)</i>		9 000,00 €		
TOTAL				9 000,00 €		9 000,00 €

LE COMITE DIRECTEUR**APRES EN AVOIR DELIBERE,****A L'UNANIMITE DES PRESENTS,****VU** la délibération n°22-06 du 04 avril 2022 adoptant le budget primitif principal ;**Considérant** qu'il convient de modifier les inscriptions budgétaires ;

- **ACCEPTTE** la décision modificative n°1 du budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à L'exécution de cette délibération

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 29 juin 2022

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,**Eric BRUXELLE**